



Ville de Castelnaudary

Direction Urbanisme

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : 3 Domaine et Patrimoine

Sous matière : 3.3 Locations

OBJET : convention de mise à disposition des locaux au profit de l'AFDAIM ADAPEI 11

Décision N° 2024-201

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2018-83 du 12 avril 2018 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 5,

Considérant que la Commune est propriétaire d'un logement situé «26 avenue du Maréchal Juin » dans l'enceinte de l'Ecole Maternelle Jean Moulin à Castelnaudary,

Considérant la demande de l'Association Familiale Départementale pour l'Aide aux Personnes Handicapées Mentales (AFDAIM-ADAPEI 11) d'occuper le logement, dans le cadre de l'accueil du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD),

Considérant l'intérêt de la Commune de mettre à disposition le logement à l'AFDAIM ADAPEI 11,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer la convention de mise à disposition avec l'AFDAIM ADAPEI 11.

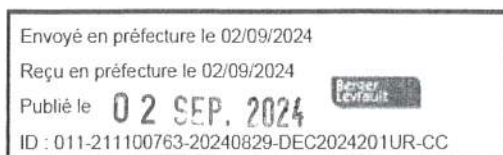
ARTICLE 2 : La convention est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2024. Au-delà, un avenant entre les parties déterminera les conditions et modalités de la prorogation.

ARTICLE 3 : La convention est acceptée moyennant un loyer mensuel de 600,00 Euros hors charges. Le paiement des charges et impositions récupérables s'effectuera annuellement.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 29 août 2024,



Le Maire,


Patrick MAUGARD